

## Rapport du Président

Commission permanente du vendredi 11 septembre 2020

6 ème Commission N° CP-2020-8-6-2

**Service instructeur**DEVI - Service Energie et Recyclage

Service consulté

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE DU CENTRE NUCLEAIRE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE DE FESSENHEIM DESIGNATION DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX AU SEIN DE LA CLIS ET COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2019

Résumé: Le présent rapport aborde l'évolution à venir de l'arrêté de composition de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de FESSENHEIM, la désignation des 7 conseillers départementaux au sein de cette commission et vous présente le rapport d'activité 2019 de la CLIS.

La CLIS s'est réunie 2 fois en séance plénière sous la présidence de Monsieur Michel HABIG pour débattre des points d'actualité tels que le planning prévisionnel de l'arrêt des deux tranches ou le suivi des incidents survenus à la centrale. La CLIS a aussi participé à l'organisation de la journée "Université circulaire" de l'opération "Ça turbine dans le Haut-Rhin".

# Désignation des représentants du Département au sein de la CLIS

La composition de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) créée dans le cadre de la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 sur la Transparence et la Sécurité en matière de Nucléaire (TSN) doit être modifiée suite à l'élargissement du périmètre de 10 à 20 km du plan particulier d'intervention de la centrale nucléaire de FESSENHEIM et au décret n° 2019-190 du 14 mars 2019 qui fait évoluer la composition de la CLIS dans le cas d'installations situées dans les départements frontaliers et crée un nouveau collège représentant les pays limitrophes.

Pour tenir compte de ces modifications, il est nécessaire d'ajuster la composition de la CLIS.

Le tableau ci-dessous détaille d'une part, la composition actuelle de la CLIS et d'autre part, la future composition de la CLIS :

	COMPOSITION CLIS ACTUELLE	FUTURE COMPOSITION DE LA CLIS
Membres élus	20	24
dont conseillers départementaux	10	7
Représentants associations	7	7
Représentants organisations syndicales	6	6
Personnes qualifiées	7	5
Représentants pays limitrophes (mini 3/pays)	0 (siégeaient au titre des personnes qualifiées)	6
TOTAL	40	48

Dans ce cadre, le Département doit désigner 7 conseillers départementaux au lieu de 10.

Un arrêté du Président du Conseil départemental devra intervenir pour arrêter la composition définitive de la CLIS et nommer ses membres. Mais il convient dès à présent de désigner les 7 représentants du Département appelés à siéger au sein de la CLIS.

Pour information, l'article L 125-21 du code de l'environnement précise que la commission est présidée par le président du conseil départemental ou par un élu local du département nommé par lui parmi ses membres. Ainsi, lorsqu'il choisit de ne pas présider la CLIS, il appartient au Président du Conseil départemental de désigner, dans l'arrêté de composition de cette commission, l'élu chargé d'assurer cette présidence parmi les membres désignés de la CLIS.

Dans ce cadre, nous vous proposons de désigner, pour siéger au sein de cette CLIS :

- M. Daniel ADRIAN
- Mme Martine DIETRICH
- M. Alain GRAPPE
- M. Michel HABIG
- Mme Emilie HELDERLE
- Mme Betty MULLER
- M. Eric STRAUMANN

## Rapport d'activité 2019

En application de cette même loi TSN, la CLIS du CNPE de FESSENHEIM établit chaque année un rapport d'activité.

Le document détaillé se rapportant à l'année 2019 est joint en annexe.

## Les séances plénières

En 2019, la CLIS s'est réunie à deux reprises, les 21 mai et 15 octobre en session plénière sous la présidence de Monsieur Michel HABIG.

La réunion du 15 octobre a été ouverte au public conformément à la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) du 17 août 2015.

Lors de ces réunions, les débats ont, entre autres, porté sur les points d'actualité suivants :

- le calendrier d'arrêt de la centrale nucléaire de FESSENHEIM
- le déroulement prévisionnel du démantèlement de l'installation
- la modification à venir de l'arrêté de composition de la CLIS.

Les autres points abordés en réunion plénière ont été les suivants :

- présentation du rapport d'activité de la centrale par l'exploitant,
- explications et discussions sur les incidents survenus à la centrale,
- bilan de la centrale...

Les comptes rendus des réunions plénières et tous les documents annexes sont en ligne sur le site du Conseil départemental du Haut-Rhin (www.haut-rhin.fr/clis).

#### Le Bureau

Le bureau de la CLIS s'est réuni 2 fois pour préparer l'ordre du jour des réunions plénières et faire le point sur les expertises mandatées par la CLIS.

#### Autres activités

Co-organisation, dans le cadre de « ça turbine dans le Haut-Rhin », de 5 interventions sur le démantèlement des installations nucléaires de base lors de la journée « Université circulaire » du 2 octobre 2019.

Des membres de la CLIS et la chargée de mission ont participé, entre autres, aux réunions et manifestations suivantes :

- réunions de la Commission de suivi de FESSENHEIM pilotée par le Regierungspräsidium de FREIBURG,
- une réunion de la Commission d'Information de la centrale nucléaire de PHILIPPSBURG en Allemagne,
- réunions du groupe de travail des chargés de missions des CLI et au groupe de travail des CLI transfrontalières,
- assemblée générale de l'ANCCLI,
- 30e conférence des CLI à PARIS,
- formation sur la sûreté à l'IRSN
- présentation du projet Openradiation à l'IRSN,
- « Entretiens du Grillenbreit » sur le thème de la sûreté du nucléaire

Ce rapport a été inscrit à l(ordre du jour de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie lors de sa réunion du 4 septembre 2020.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- procéder à la désignation des 7 représentants du Département au sein de la CLIS de FESSENHEIM,
- prendre acte du rapport d'activité 2019 de la CLIS de FESSENHEIM.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

Rémy WITH